

---

---

**Information et documentation —  
Numéro international normalisé du  
livre (ISBN)**

*Information and documentation — International Standard Book  
Number (ISBN)*

**iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)**

[ISO 2108:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2108:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Composition du Numéro international normalisé du livre</b> .....	<b>4</b>
4.1 Structure générale d'un ISBN.....	4
4.2 Élément de GS1.....	5
4.3 Élément du groupe d'enregistrement.....	5
4.4 Élément du déclarant.....	5
4.5 Élément de la publication.....	5
4.6 Chiffre de contrôle.....	6
<b>5 Attribution d'un ISBN</b> .....	<b>6</b>
<b>6 Emplacement et affichage de l'ISBN sur les publications</b> .....	<b>6</b>
6.1 Généralités.....	6
6.2 Publications imprimées.....	6
6.3 Publications numériques et autres formats de produit non imprimés.....	7
6.4 Affichage de plusieurs ISBN.....	7
<b>7 Administration du système ISBN</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe A (normative) Principes d'attribution et d'utilisation de l'ISBN</b> .....	<b>8</b>
<b>Annexe B (normative) Administration du système ISBN</b> .....	<b>13</b>
<b>Annexe C (normative) Chiffre de contrôle de l'ISBN</b> .....	<b>15</b>
<b>Annexe D (normative) Métadonnées pour l'enregistrement d'un ISBN attribué</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe E (informative) Rendre les ISBN résolubles sur les réseaux numériques</b> .....	<b>19</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>22</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html)

Le présent document a été élaboré par l'ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Identification et description*.

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO 2108:2005), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle spécifie les responsabilités des déclarants qui demandent et attribuent des ISBN aux publications éligibles pour cette numérotation. Depuis janvier 2007, l'ISBN est valable uniquement sous son format à 13 chiffres dans la chaîne d'approvisionnement de sorte que les spécifications relatives au numéro ISBN à 10 chiffres et la méthode de calcul associée ont été supprimées. Une nouvelle annexe informative décrit la manière dont un ISBN peut être résolu sur les réseaux numériques, par exemple en l'enregistrant sous forme d'un ISBN-A pour qu'il devienne «actionnable» ou en l'intégrant dans un URN:ISBN. Des spécifications supplémentaires sur les métadonnées associées et l'attribution d'un ISBN, notamment en ce qui concerne les publications numériques, sont également incluses.

## Introduction

Depuis son introduction en 1970, le Numéro international normalisé du livre (ISBN) a été reconnu sur le plan international comme le système d'identification dans le secteur de l'édition et ses chaînes d'approvisionnement. Un ISBN permet d'identifier séparément des publications similaires, telles que la même publication mise à disposition séparément sous différents formats de produit, ou avec différentes caractéristiques de format de produit. L'ISBN accompagne une monographie dès son acquisition initiale ou sa commande par l'éditeur et tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de distribution.

En tant qu'identifiant de publications, l'ISBN joue un rôle crucial dans la satisfaction des besoins de la chaîne d'approvisionnement du livre. Le système ISBN est, pour les éditeurs, libraires, bibliothèques et autres organismes, un élément clé de leurs systèmes de commande et de gestion. Pour les répertoires et les bases de données utilisés dans la chaîne d'approvisionnement du livre, c'est la base de la collecte des données sur toutes les monographies publiées. Une publication identifiée par un ISBN peut être mise à disposition à une plus grande échelle et dans un plus grand nombre de points de vente, ce qui accroît son potentiel de ventes. L'utilisation de l'ISBN facilite également la gestion des droits et le suivi des ventes dans le secteur de l'édition.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2108:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2108:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017>

# Information et documentation — Numéro international normalisé du livre (ISBN)

## 1 Domaine d'application

Le présent document a pour objet d'établir les spécifications faisant du Numéro international normalisé du livre (ISBN) un système d'identification international unique pour chaque format de produit ou édition d'une monographie mise à disposition séparément, publiée ou produite par un éditeur en particulier, qui est mise à la disposition du public. Elle spécifie la composition d'un ISBN, les règles pour son attribution et son utilisation, les métadonnées devant être associées à l'attribution de l'ISBN ainsi que l'administration du système ISBN.

Le présent document est applicable aux monographies (livres), et non aux œuvres textuelles (contenu). Les monographies comprennent les parties individuelles ou chapitres lorsqu'ils sont mis à disposition séparément et certains types de produits connexes mis à la disposition du public, que ce soit à la vente ou gratuitement. L'[Annexe A](#) fournit des exemples de produits pour lesquels la norme est ou non applicable.

NOTE Des conseils opérationnels plus détaillés sont fournis dans la dernière version du Manuel d'utilisation, disponible auprès de l'Autorité d'enregistrement pour le présent document (voir [Article 7](#)).

iTeh STANDARD PREVIEW

## 2 Références normatives (standards.iteh.ai)

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 639-2, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 2: Code alpha-3*

ISO 3166-1, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes de pays*

ISO 8601, *Éléments de données et formats d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure*

ISO/IEC 15420, *Technologies de l'information — Techniques automatiques d'identification et de capture des données — Spécification de symbologie de code à barres EAN/UPC*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

### 3.1

#### chiffre de contrôle

dernier caractère de la chaîne de l'ISBN (3.8) qui est relié aux autres caractères précédents de la chaîne par un algorithme mathématique déterminé et qui sert à vérifier la pertinence de la chaîne de l'ISBN (3.8)

## 3.2

### **ressource continue**

publication qui se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée, mise à la disposition du public sous tout *format de produit* (3.12) et qui paraît habituellement en livraisons qui se succèdent ou s'intègrent et qui, en général, portent une indication d'ordre et/ou de chronologie

Note 1 à l'article: Les ressources continues comprennent des publications en série comme les journaux, les périodiques, les revues, les magazines, les blogs, etc. ainsi que des ressources intégratrices permanentes comme les publications à feuillets mobiles perpétuellement mises à jour et les sites sur la toile perpétuellement mis à jour. Les ressources continues ne sont pas éligibles pour l'attribution d'un ISBN.

## 3.3

### **identifiant numérique d'objet**

#### **DOI®**

identifiant pérenne et actionnable d'une entité — physique, numérique ou abstraite — sur des réseaux numériques qui fait partie du système DOI

Note 1 à l'article: voir l'ISO 26324.

Note 2 à l'article: Un identifiant DOI, lorsqu'il est conforme à la syntaxe DOI, est une chaîne qui spécifie un objet unique au sein du système DOI.

## 3.4

### **gestion des droits numériques**

#### **DRM**

technologie basée sur un logiciel de chiffrement utilisé pour contrôler l'accès au contenu et qui est séparé du *format de produit* (3.12) d'une publication numérique

Note 1 à l'article: Différents paramètres peuvent être mis en œuvre par le logiciel de DRM pour appliquer des contraintes d'utilisation ou activer des fonctionnalités supplémentaires particulières.

Note 2 à l'article: Une édition unique d'une publication peut être mise à disposition par le biais de différents vendeurs qui appliquent chacun un logiciel de DRM différent et/ou des contraintes d'utilisation différentes.

Note 3 à l'article: Un DRM «social» désigne un type particulier de DRM dans lequel les références du client sont enregistrées dans le produit en utilisant une technique de filigrane, mais qui ne met pas en œuvre des contraintes d'utilisation. À moins qu'un DRM «social» ne soit explicitement indiqué, les références au DRM dans le présent document se rapportent à une technologie de DRM basée sur un logiciel de chiffrement.

## 3.5

### **édition**

ensemble des manifestations d'une publication matérialisant essentiellement le même contenu

Note 1 à l'article: Une seule édition d'une publication peut être publiée sous de multiples formats de produit.

## 3.6

### **préfixe GS1**

chaîne unique de trois chiffres délivrée par le GS1 Global Office et attribuée exclusivement à l'Autorité d'enregistrement pour l'ISO 2108

## 3.7

### **marque éditoriale**

dénomination commerciale ou marque sous laquelle est publiée une œuvre

Note 1 à l'article: Une maison d'édition peut avoir plusieurs marques éditoriales pour cibler ses livres sur des marchés spécifiques.

Note 2 à l'article: Dans certains cas, de multiples marques éditoriales peuvent résulter de fusions ou acquisitions de différentes sociétés souhaitant différencier leurs marques.

Note 3 à l'article: Une marque éditoriale est un nom et pas uniquement un logo.



### 3.8 numéro international normalisé du livre ISBN

identifiant de *monographies* (3.10) attribué sous l'égide de l'Autorité d'enregistrement à un *déclarant* (3.16) conformément aux spécifications de l'ISO 2108

### 3.9 ISBN-A

service permettant à un *ISBN* (3.8) d'être exprimé dans le système DOI en l'intégrant dans la chaîne de la syntaxe d'un *DOI* (3.3)

Note 1 à l'article: à 1 l'article: Un ISBN-A permet à un ISBN spécifique de devenir actionnable ou cliquable sur la toile.

### 3.10 monographie

publication conçue comme un tout en une partie ou destinée à être réalisée en un nombre déterminé de parties, par son (ses) *éditeur* (3.15) et mise à la disposition du public sous quelque *format de produit* (3.12) que ce soit

### 3.11 publication imprimée à la demande

publication imprimée en réponse à la commande d'un client au lieu d'être fournie à partir du fonds existant détenu par le distributeur ou l'éditeur (3.15)

### 3.12 format de produit

propriétés physiques ou numériques de base d'une publication qui la différencient en tant que produit

EXEMPLE La même édition d'une publication peut apparaître sous différents formats incluant ce qui suit: reliée, brochée; livre audio sur disque compact; en braille; livre audio en ligne.

[ISO 2108:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017)

### 3.13 détail de format de produit

éclaircissement ou détail supplémentaire décrivant mieux le *format de produit* (3.12) d'une publication en particulier

EXEMPLE Des détails supplémentaires peuvent être requis pour décrire de manière adéquate les formats de produit particuliers de la même édition de la même publication, par exemple relié sous jaquette, format poche, .PDF ou EPUB.

### 3.14 caractéristique de format de produit

caractéristiques physiques ou techniques d'une publication en particulier qui fournissent davantage d'informations sur ses possibilités d'utilisation particulières et son accessibilité

EXEMPLE Des informations supplémentaires peuvent être requises concernant les caractéristiques des formats de produit particuliers de la même édition de la même publication afin de les décrire de manière adéquate, par exemple couleur de la couverture, police et taille du texte ou zone d'un DVD.

### 3.15 éditeur

personne physique ou morale responsable de toutes les étapes de création, production, distribution et commercialisation de publications numériques ou imprimées

Note 1 à l'article: L'éditeur est normalement responsable du contenu et de tout risque financier associé au processus.

Note 2 à l'article: Les auteurs peuvent être leur propre éditeur s'ils assument eux-mêmes les fonctions mentionnées ci-dessus; on parle alors d'auto-édition.

**3.16**  
**déclarant**

personne ou organisme qui a sollicité et obtenu un *ISBN* (3.8) valide et authentique attribué sous l'égide et selon les règles spécifiées par l'Autorité d'enregistrement pour identifier une *monographie* (3.10)

Note 1 à l'article: Le déclarant est généralement l'éditeur de la publication, mais il peut exceptionnellement être un intermédiaire agissant pour le compte ou à la place de l'éditeur.

**3.17**  
**groupe d'enregistrement**

zone d'opération définie par l'Autorité d'enregistrement pour l'ISO 2108, qui peut être basée sur un pays, une langue ou une région

**3.18**  
**chaîne d'approvisionnement**

réseau de producteurs, de distributeurs et de détaillants proposant des biens et services à des consommateurs

**3.19**  
**contrainte d'utilisation**

limite(s) de ce qu'un utilisateur peut faire avec une *monographie* (3.10) numérique particulière

Note 1 à l'article: Les contraintes d'utilisation d'une publication numérique sont généralement définies dans le logiciel de DRM.

Note 2 à l'article: Si le même contenu est disponible séparément avec différents ensembles de contraintes d'utilisation, chacun de ces ensembles constituera alors une monographie distincte.

EXEMPLE Les contraintes d'utilisation qui sont définies pour une publication déterminent s'il est possible d'autoriser l'écoute des textes en audio grâce à la synthèse vocale, d'imprimer un certain pourcentage des pages et/ou s'il est possible de prêter le livre à un autre consommateur.

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-82108-61189/iso-2108-2017)

## 4 Composition du Numéro international normalisé du livre

### 4.1 Structure générale d'un ISBN

Un ISBN doit être attribué conformément aux spécifications de l'Annexe A. Un ISBN doit être constitué de 13 chiffres<sup>1)</sup> comprenant uniquement les chiffres arabes de 0 à 9 et doit être composé des éléments suivants:

- a) élément de GS1;
- b) élément du groupe d'enregistrement;
- c) élément du déclarant;
- d) élément de la publication;
- e) chiffre de contrôle.

Lorsqu'un ISBN est indiqué sous une forme lisible à l'œil nu (c'est-à-dire sous une forme destinée essentiellement à la lecture ou l'écriture par une personne, par opposition à une forme essentiellement destinée à une exploitation par matériel de traitement de données), il doit être précédé<sup>2)</sup> des lettres

1) Dans les éditions précédentes du présent document, qui étaient en vigueur avant le 1er janvier 2007, un ISBN à dix chiffres constitué des chiffres arabes de 0 à 9 était spécifié bien que, dans le cas du chiffre de contrôle uniquement, la lettre X pouvait parfois apparaître.

2) Pendant la période de transition entre l'ISBN à 10 chiffres et l'ISBN à 13 chiffres, les ISBN se présentaient parfois sous la forme ISBN-10 ou ISBN-13 suivi du nombre correspondant de chiffres de l'ISBN. Les ISBN sont à présents valables uniquement sous la forme à 13 chiffres, de sorte que tous les ISBN doivent commencer seulement par ISBN.

«ISBN» et il convient que chacun des éléments de l'ISBN soit séparé des autres par un trait d'union, comme dans l'exemple suivant.

EXEMPLE ISBN 978-90-70002-34-3

Dans les pays n'utilisant pas l'alphabet latin, il est possible de faire figurer, dans l'écriture du pays, l'abréviation appropriée pour «Numéro international normalisé du livre» obligatoirement accompagnée des lettres «ISBN» en alphabet latin.

## 4.2 Élément de GS1

Le premier élément d'un ISBN doit être le préfixe GS1 à trois chiffres. L'information technique spécifiant les préfixes GS1 valides affectés à l'ISBN doit être disponible auprès de l'Autorité d'enregistrement (voir [Annexe B](#)) pour la présente norme.

## 4.3 Élément du groupe d'enregistrement

Le deuxième élément d'un ISBN doit indiquer le groupe d'enregistrement. Il identifie le groupement spécifique national, géographique, linguistique ou de toute autre nature auquel appartient l'ISBN.

L'élément du groupe d'enregistrement est attribué par l'Autorité d'enregistrement.

La longueur de l'élément du groupe d'enregistrement est variable en fonction de la production éditoriale à l'intérieur du groupe concerné. La longueur de cet élément pour tout groupe d'enregistrement est déterminée par l'Autorité d'enregistrement. L'information technique qui spécifie les règles de validation de longueur de l'élément du groupe d'enregistrement doit être disponible auprès de l'Autorité d'enregistrement.

(standards.iteh.ai)

## 4.4 Élément du déclarant

ISO 2108:2017

Le troisième élément d'un ISBN doit indiquer le déclarant pour cet ISBN. Cet élément doit être attribué à partir des séquences attribuées à chaque groupe d'enregistrement selon les règles spécifiées par l'Autorité d'enregistrement. Dans la plupart des cas, l'élément du déclarant se rapporte à un seul éditeur. Dans certains cas, plusieurs éditeurs ont la possibilité de partager un élément du déclarant: habituellement, il s'agit du résultat de fusions ou bien d'autres activités commerciales qui impliquent des publications en particulier. De plus, à l'intérieur de chaque groupe d'enregistrement, ou à l'intérieur d'une séquence spécifique dans un groupe d'enregistrement, un bloc commun d'éléments du déclarant peut être réservé dans le but d'attribuer des ISBN individuels à des éditeurs.

Exceptionnellement, un élément du déclarant peut être attribué à un intermédiaire qui agit pour le compte d'un éditeur ou qui n'a pas pu obtenir d'ISBN auprès de l'éditeur. Un intermédiaire qui est simplement mandaté par l'éditeur pour remplir les documents liés à l'ISBN ne doit pas se voir attribuer d'élément du déclarant à part entière.

La longueur de l'élément du déclarant est variable en fonction de l'estimation de la production de publications de chaque éditeur. La longueur de cet élément doit être déterminée conformément aux spécifications convenues du système ISBN relatives à l'attribution des séquences d'ISBN, telles que définies dans le présent document et dans les lignes directrices publiées par l'Autorité d'enregistrement. L'information technique qui spécifie les règles de validation de longueur d'élément du déclarant à l'intérieur d'un groupe d'enregistrement en particulier, doit être disponible auprès de l'Autorité d'enregistrement.

## 4.5 Élément de la publication

Le quatrième élément d'un ISBN doit être l'élément de la publication. Il doit être attribué conformément aux spécifications de l'[Annexe A](#). Il est habituellement attribué à la publication par l'éditeur de la monographie. Toutefois, dans certains cas, il est possible d'attribuer un ISBN pris à partir d'un élément du déclarant traité en bloc commun et réservé à cet effet.

La longueur de l'élément de la publication est déterminée par la longueur des éléments du groupe d'enregistrement et du déclarant qui le précèdent.

### 4.6 Chiffre de contrôle

Le cinquième et dernier élément d'un ISBN est le chiffre de contrôle. Le chiffre de contrôle d'un ISBN est calculé selon un algorithme de module 10. De plus amples détails sur cette méthode sont fournis dans l'[Annexe C](#).

## 5 Attribution d'un ISBN

**5.1** Un élément du déclarant doit être attribué, sur demande du déclarant d'une monographie éligible, à partir des séquences attribuées à ce groupe d'enregistrement par l'Autorité d'enregistrement. Les déclarants qui ont l'intention de produire une seule publication peuvent se voir attribuer un ISBN pris à partir d'un élément du déclarant traité en bloc commun et réservé à cet effet dans les séquences de ce groupe d'enregistrement.

**5.2** Dans le cadre d'une demande d'ISBN ou d'élément du déclarant d'un ISBN, le déclarant doit fournir des coordonnées administratives de base conformément aux spécifications et directives de l'Autorité d'enregistrement afin de pouvoir terminer l'enregistrement dans le registre d'attribution des ISBN.

**5.3** Dans le cadre d'une demande d'ISBN ou d'élément du déclarant d'un ISBN et chaque fois qu'un ISBN est attribué, le déclarant doit fournir des métadonnées spécifiques à la publication à laquelle l'ISBN a été, ou sera, attribué conformément aux spécifications et directives de l'Autorité d'enregistrement (voir [Annexe D](#)).

**5.4** Dès lors qu'un ISBN est attribué à une publication, celui-ci ne doit être ni modifié, ni substitué ni réutilisé.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a6cb51b6-3ad4-4d7a-aea2-84c0f8efd289/iso-2108-2017>

**5.5** Si des éditeurs font appel à des intermédiaires pour produire leurs livres numériques avec différents détails de format de produit ou des formats de produit avec des caractéristiques ou contraintes d'utilisation différentes, il convient qu'ils fournissent des ISBN distincts aux intermédiaires pour que ceux-ci les attribuent à chaque produit distinct. Si un éditeur ne fournit pas d'ISBN à un intermédiaire pour chaque produit distinct, l'intermédiaire peut alors attribuer ses propres ISBN afin d'identifier les produits de façon unique s'ils sont mis à disposition dans la chaîne d'approvisionnement. Des éléments du déclarant des ISBN seront fournis aux intermédiaires à cet effet. Les ISBN et les métadonnées associées doivent être transmis à l'éditeur et aux autres agences bibliographiques avec l'ISBN d'origine de l'éditeur (s'il existe), qui doit également être inclus afin de pouvoir agréger les données de vente pour le même titre.

## 6 Emplacement et affichage de l'ISBN sur les publications

### 6.1 Généralités

L'ISBN doit toujours figurer sur le produit même.

### 6.2 Publications imprimées

**6.2.1** L'ISBN doit être imprimé au verso de la page de titre de la publication ou, si cela est impossible, au bas de la page de titre même ou joint à la mention de copyright.

**6.2.2** L'ISBN doit être représenté sous une forme lisible en machine comme un code à barres sur la publication. Lorsqu'un ISBN est représenté comme un code à barres, il doit utiliser la symbologie de code à barres EAN/UPC conformément à l'ISO/IEC 15420. Dans un code à barres, il convient que l'ISBN soit